

## **PROCES-VERBAL CONDENSE**

### **de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 12 avril 2018**

#### **Compte-rendu des commissions**

Les présidents des commissions donnent un rapide aperçu du travail effectué depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

- Commission scolaire : 22 mars
- Commission des sports : 03 avril
- Commission culturelle : 03 avril
- Commission réunies : 09 avril
- CMAJD : 10 avril
- Commission communication et animation du CMJ : 11 avril

#### **Programme 2018 des travaux à réaliser en forêt communale**

L'Office National des Forêts nous a transmis pour avis les programmes des travaux à réaliser en forêt communale de Pfastatt pour l'exercice 2018.

##### **Programme des travaux d'exploitation – Etat de prévision des coupes**

Ce programme prévoit des coupes pour un volume total de 131 m<sup>3</sup> d'essences diverses dans les parcelles 9 et 11.

L'état établi par l'ONF prévoit des dépenses d'exploitation HT de 2 720,00 €, pour une recette nette prévisionnelle de vente de bois estimée à 2 650,00 €.

##### **2. Programme des travaux patrimoniaux**

Ce programme prévoit des travaux de maintenance pour 2 235,00 €, de sylviculture pour 3 822,00 € et d'infrastructure pour 8 205,00 €, soit un total HT de 14 262,00 €.

#### **Demandes de subventions pour des travaux**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les demandes de subventions à solliciter auprès de divers organismes (Etat, Conseils Régional et Départemental) pour les projets inscrits sur la liste des investissements 2018 concernant la rénovation des bâtiments communaux, ainsi que les travaux sur les réseaux et la voirie.

#### **Bilan annuel 2017 des acquisitions et cessions immobilières**

Le Conseil Municipal prend acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières concernant l'exercice 2017 qui est annexé sous n°A11/A16 au compte administratif.

#### **Travaux d'amélioration de la desserte en eau potable : convention de co-maîtrise d'ouvrage**

Une partie du territoire des communes de Lutterbach et Pfastatt est située en hauteur. Lors des tests sur le réseau de distribution d'eau, notamment dans le cadre de la défense contre l'incendie, des insuffisances, que ce soit en débit ou en pression, ont été détectées.

Afin de remédier à ces contraintes, il est proposé:

- de créer une zone haute sur-pressée pour les besoins de protection incendie,
- de remettre en service le réservoir château d'eau, situé sur la commune de Lutterbach et rétrocédé à la Ville de Mulhouse lors de la reprise de la gestion du réseau d'eau potable, afin de permettre une augmentation de pression sur le réseau plus confortable pour les usagers,
- de procéder au renouvellement, renforcement et extension de conduites ainsi qu'au renouvellement de branchements dans plusieurs rues de Lutterbach et de Pfastatt.

Cette zone haute sera alors séparée du reste du réseau et alimentée par le château d'eau. Les contraintes de fonctionnement pourront être levées, ce qui permettra une gestion plus sécurisée et plus économe en énergie.

La réalisation de ces travaux implique trois maîtres d'ouvrage : la Ville de Mulhouse, les communes de Lutterbach et de Pfastatt. Il est proposé que ces travaux, constituant une unique opération, soient l'objet d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage désignant la Ville de Mulhouse en qualité de coordonnateur opérationnel.

Dans ce cadre, la Ville de Mulhouse assurera la passation des marchés publics jusqu'à la désignation des titulaires, ainsi que les missions de maîtrise d'œuvre par l'intermédiaire du Service « Eaux et Travaux » pour l'ensemble de l'opération.

Le montant des travaux qui seront dévolus par voie de procédure adaptée, en application de la réglementation relative aux marchés publics en vigueur, est estimé à 2 395 000 € HT, avec la répartition prévisionnelle par lots suivante :

- 1 285 000 € HT à la charge de la Ville de Mulhouse, qui correspondent à la réhabilitation du château d'eau, la construction de la station de surpression et le renouvellement et extension des conduites maitresses,
- 450 000 € HT à la charge de la Commune de Lutterbach pour le renouvellement de conduites et de branchements dans plusieurs rues,
- 660 000 € HT à la charge de la Commune de Pfastatt pour le renouvellement de conduites et de branchements dans plusieurs rues.

Ces travaux sont programmés sur une période de 2 ans : 2018 et 2019.

### **Participation communale aux centres de loisirs pour l'année 2018**

Par délibération en date du 26 juin 1997, l'Assemblée avait décidé de participer aux centres aérés, organisés par la Maison pour Tous, par le versement d'une somme forfaitaire par jour et par enfant résidant à Pfastatt. En 2017, cette somme s'élevait à 3,90 €.

L'Assemblée est amenée à fixer le montant pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal décide de maintenir à 3,90 € par jour et par enfant la participation communale aux centres de loisirs pour l'année 2018.

Comme les années passées, le Conseil Municipal décide également de prendre en charge 25% du montant restant à payer, toutes aides déduites (bons CAF, CE et autres) pour les familles qui placent 2 enfants ou plus aux centres aérés.

## Compte administratif de l'exercice 2017

### 1) Budget principal

#### RESULTAT DE L'EXERCICE

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>	<u>Total</u>
Dépenses :	7 021 495,57	2 417 389,49	9 438 885,06
Recettes :	<u>7 704 805,21</u>	<u>3 280 551,63</u>	<u>10 985 356,84</u>
Excédent :	683 309,64	863 162,14	1 546 471,78
Déficit :	--	--	--

#### RESULTAT D'EXECUTION

	<b>1</b> Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2016	<b>2</b> Part affectés à l'investissement Exercice 2017	<b>3</b> Résultat de l'exercice 2017	<b>4</b> Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	<b>5</b> Résultat de clôture de l'exercice 2017
Investissement	-2 010 390,02	0,00	863 162,14	0,00	-1 147 227,88
Fonctionnement	856 230,21	856 230,21	683 309,64	0,00	683 309,64
<b>TOTAL</b>	<b>-1 154 159,81</b>	<b>856 230,21</b>	<b>1 546 471,78</b>	<b>0,00</b>	<b>-463 918,24</b>

### 2) Budget Eau

#### RESULTAT DE L'EXERCICE

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>	<u>Total</u>
Dépenses :	118 339,78	187 981,84	306 321,62
Recettes :	<u>188 983,82</u>	<u>69 901,83</u>	<u>258 885,65</u>
Excédent :	70 644,04	--	--
Déficit :	--	118 080,01	47 435,97

#### RESULTAT D'EXECUTION

	<b>1</b> Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2016	<b>2</b> Part affectés à l'investissement Exercice 2017	<b>3</b> Résultat de l'exercice 2017	<b>4</b> Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	<b>5</b> Résultat de clôture de l'exercice 2017
Investissement	11 099,44	0,00	-118 080,01	0,00	-106 980,57
Fonctionnement	79 535,05	0,00	70 644,04	0,00	150 179,09
<b>TOTAL</b>	<b>90 634,49</b>	<b>0,00</b>	<b>-47 435,97</b>	<b>0,00</b>	<b>43 198,52</b>

## Compte de gestion de l'exercice 2017

Le compte de gestion, reprenant toutes les dépenses et recettes de l'exercice 2017, étant conforme au compte administratif, le Conseil Municipal approuve le document établi par le Receveur Municipal.

## Affectation des résultats de l'exercice 2017

### Budget principal

Les résultats de clôture de l'exercice 2017 s'établissent comme suit :

- Pour la section d'investissement : - 1 147 227,88 €
- Pour la section de fonctionnement : + 683 309,64 €

Il convient de reprendre au budget primitif les résultats de l'exercice 2017 du budget principal, à savoir :

- Au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » la somme de 1 147 227,88 €, reprise en dépenses d'investissement lors du budget primitif 2018
- Au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de 683 309,64 €, reprise en recettes d'investissement lors du budget primitif 2018.

### Budget eau

Les résultats de clôture de l'exercice 2017 s'établissent comme suit :

- Pour la section d'investissement : - 106 980,57 €
- Pour la section de fonctionnement : + 150 179,09 €

Il est proposé d'affecter ces résultats :

- Au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » pour la somme de 106 980,57 € reprise en dépenses d'investissement lors du budget primitif 2018
- Au compte 1068 « Autres réserves » pour la somme de 150 179,09 € reprise en recettes d'investissement lors du budget primitif 2018.

## Budget eau : participation 2018 au budget général de la commune

Les services municipaux administratifs et techniques sont amenés à effectuer différentes prestations pour le budget annexe Eau.

Ces prestations sont fixées, en ce qui concerne les frais de personnel, sur la base de coûts réels et en ce qui concerne les frais administratifs, sur la base de forfaits.

L'ensemble de ces coûts, pour l'année 2018, est évalué à 25 000 € comprenant des frais de personnel pour 13 000 €, des frais administratifs pour 10 000 € et des frais de transport et mise à disposition de véhicules pour 2 000 €.

## Fixation des taux des impositions locales pour 2018

Après débat le Conseil Municipal décide d'augmenter les taux des impositions locales de 1,5%, soit :

. taxe d'habitation	:	13,13 %	(12,94 % en 2017)
. foncier bâti	:	19,79 %	(19,50 % en 2017)
. foncier non bâti	:	47,64 %	(46,94 % en 2017)

Le produit correspondant attendu s'élève à la somme de 3 841 831 €.

## Budget primitif de l'exercice 2018

Après le débat d'orientations budgétaires présenté lors de la séance du 15 mars dernier, voici la présentation du budget primitif 2018.

Pour la première fois, ce budget fait suite au compte administratif examiné lors de la même séance (en juillet les années précédentes) et intègre les restes à payer et les affectations des résultats de l'année 2017 (auparavant en octobre avec le budget supplémentaire).

Le budget 2018 est arrêté à la somme globale de 13.124.617,88 € soit une hausse de la masse budgétaire de 27,10 % par rapport au B.P. 2017 (10.326.620,00 €).

- La section d'investissement est en hausse de 42,01 % à 4.142.290,00 € (dont 1,5 M€ pour la nouvelle école), après une hausse de 27,75 % l'an dernier (montant BP 2017 2.916.800,00 €).  
En y intégrant les restes à réaliser de l'exercice précédent de 494.700,00 € et le solde d'exécution de la section d'investissement reporté de 1.147.227,88 €, le total de la section d'investissement s'élève à 5.784.217,88 €.
- La section de fonctionnement est en légère baisse de 0,94 % à 7.340.400,00 € contre 7.409.820,00 € au BP 2017.  
L'an dernier nous avons pu noter une hausse de 7,63 %.

Les différents chapitres de dépenses de fonctionnement varient de façon différenciée :

- ⇒ **Les charges à caractère général** s'élèvent à 2.053.700,00 € (31,6 % des dépenses réelles) et sont en augmentation de 13,06 % par rapport au budget primitif 2017 (1.816.500,00 €) et 7,42 % par rapport au compte administratif 2017 (1.911.861,21 €).  
L'an passé, elles avaient diminué de 5,14 %.

Cette hausse est principalement due au transfert du marché à bons de commande de 180.000,00 € de l'investissement au fonctionnement (article 615231), permettant ainsi de récupérer la TVA estimée à près de 30.000,00 € (suite à de nouvelles directives budgétaires). Elle est également due à la forte augmentation des frais énergétiques (+ 40.000,00 € article 60612) ainsi que des prestations payées à la Bobine d'environ 100.000 € (article 611). Tenant compte de ce qui précède, on peut estimer que les dépenses à caractère général sont globalement maîtrisées.

- ⇒ Le chapitre « **Autres charges de gestion courante** » passe de 880.500,00 € à 817.800,00 €, soit une baisse de 7,12 % par rapport au BP 2017. L'an passé, la baisse se montait à 3,77 %. Elles accusent une hausse de 4,90 % par rapport au CA 2017 (779.577,24 €).  
Son poids dans les dépenses réelles de fonctionnement est en baisse : 12,6 % contre 14 % en 2017.

- ⇒ Le chapitre **Charges financières** est en baisse de 6,88 %, après une baisse de 8,40 % en 2017. Leur part dans les dépenses de fonctionnement reste stable à près de 3 %.  
Nous dépenserons à ce titre 203.000,00 €, contre 218.000,00 € au BP 2017. Baisse liée notamment à la fin de certains emprunts.  
Elles augmentent de 2,58 % par rapport au CA 2017 (197.893,91 €) (emprunt pour la nouvelle école).

- ⇒ **Les Frais de Personnel** (50,96 % des dépenses réelles de fonctionnement) sont estimés à 3.311.000,00 € en hausse de 2,16 % par rapport au budget primitif 2017 de 3.241.000 € et 2,62 % par rapport au compte administratif 2017 de 3.226.545,43 €.  
Hausse due à l'embauche de personnel, la diminution des aides de l'Etat sur les contrats aidés et les emplois séniors, la promotion interne des agents et l'augmentation des cotisations sociales et des emplois jeunes en été.

En recettes de fonctionnement :

- ⇒ **L'ensemble des dotations de l'Etat (DGF, DSU, DSR)** est estimé à 900.000,00 €, en légère hausse puisque l'an dernier la prévision était de 888.000,00 €.  
Il s'agit d'une estimation, les chiffres 2018 n'ayant pas encore été communiqués par l'Etat. Pour mémoire, les dotations réelles au CA 2017 s'élèvent à 924.157,00 € (la commune a été éligible à une nouvelle dotation intitulée « dotation de progression minimale » de près de 45.000,00 €).

⇒ **Le produit des impositions locales**, à taux constants, apporterait au budget communal la somme de 3.820.000,00 €, soit une hausse de 2,08 % par rapport au BP 2017 (3.742.070,00 €). Le montant au compte administratif 2017 se chiffre à 3.739.781,00 €.

**Le virement à la section d'investissement** (c'est-à-dire, la différence entre recettes et dépenses de fonctionnement) est de 416.900,00 €, en baisse de 10,98 % à celui du BP 2017 de 468.320,00 € (768.320,00 € - 300.000,00 € de vente de terrains).

Le total des prélèvements, qui outre le virement, comprend aussi les dotations aux amortissements est également en baisse : 842.900,00 € contre 904.300,00 € au BP 2017.

### **La dette de la commune**

s'élève au 1<sup>er</sup> janvier 2018 à 6.883.742,76 € contre 6.384.000,00 € l'an dernier, en augmentation par rapport à 2017 de 7,82 % (pour mémoire : 5.683.742,76 € fin 2017 et 6.883.742,76 € en y incluant le prêt de 1,2 M€ pour la nouvelle école).

Elle est de 717,00 € par habitant. Elle était de 665,00 € en 2017 et 717,00 € en 2016.

Le taux d'intérêt moyen de la dette est en légère baisse de 2,9 % à 2,8 % due aux deux emprunts clos en 2017.

### **En ce qui concerne l'INVESTISSEMENT**

Les dépenses d'investissement sont arrêtées à la somme de 4.142.290,00 € contre 2.916.800,00 € en 2017.

*Elles sont donc en nette augmentation (+ 42 %), due au chantier de la nouvelle école pour 1,5 M€.*

### **Les principales dépenses sont :**

↳ Des travaux de voirie pour	635.000,00 €
↳ La construction d'une nouvelle école et périscolaire pour	1.500.000,00 €
↳ Des travaux à la salle polyvalente pour	330.000,00 €
↳ Des travaux à l'Escal, dans les écoles, le centre technique, l'église, la mairie, le cimetière et les logements communaux pour	1.000.000,00 €
↳ La réfection de l'éclairage public pour	100.000,00 €
↳ Le renouvellement de matériel au centre technique et matériel informatique pour les services administratifs pour	100.000,00 €
↳ Acquisition de véhicules pour (camion, tracteur, mini pelle, tondeuse, saleuse)	250.000,00 €

La liste détaillée des investissements 2018 est annexée au document DOB 2018

### ***Les recettes d'investissement évoluent variablement, certaines en hausse, d'autres en diminution :***

. le prélèvement	pour	416.900,00 €
. le FCTVA	pour	200.000,00 €
. la T.A.M. (Taxe d'aménagement)	pour	110.000,00 €
. des subventions	pour	440.056,00 €
(110.056 € pour la salle polyvalente, 35 000 € pour la verrière du COSEC et 295.000 € pour la nouvelle école)		
. ainsi que des emprunts	pour	3.013.252,24 € *

\* Il s'agit d'une écriture servant à l'équilibre du budget. Ce montant tient compte du prêt de 1,2 M€ pour la nouvelle école.

## Budget eau de l'exercice 2018

Ce budget est équilibré à la somme totale de 812.980,57 €, dont 211.000 € en fonctionnement et 601.980,57 € en investissement.

Ce budget permettra de faire face aux importants travaux prévus sur le réseau en zone haute Pfastatt/Lutterbach, ainsi que dans certaines rues de la commune (rues du Sanatorium, des Roseaux, de Dornach) pour un montant total de 445.000,00 €.

## Attribution de subventions pour 2018 aux associations et sociétés locales

Sur proposition des commissions culturelle, jeunesse et sports, le Conseil Municipal approuve les subventions versées aux associations et sociétés locales selon le tableau figurant en annexe sous n° A15 et A16 du budget primitif 2018.

## Conventions relatives à l'attribution de subventions

Dans le cadre des dispositions de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, l'octroi de subventions d'un montant supérieur à 23.000 € doit donner lieu à la signature d'une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Comme les années précédentes, sont concernés les organismes suivants : l'Office Municipal des Sports, Arts et Loisirs (OMSAL), l'Amicale du personnel de la mairie, la Maison pour Tous et la Ludothèque.

## Attribution de diverses subventions

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Lycée Lambert - Mulhouse .....300,00 €  
   *. participation à des séjours linguistiques d'élèves pfastattois*
- Association des Spackwagges - Pfastatt .....500,00 €  
   *. aide au service lors de manifestations communales 2017-2018*
- Société des Amis de la bibliothèque départementale de prêt - Colmar .....380,00 €  
   *. subvention de fonctionnement 2018*
- Association « L'Outil en Mains » - Mulhouse et sa région .....200,00 €  
   *. subvention de fonctionnement 2018*
- Association Musique et Culture du Haut-Rhin - Colmar.....16,00 €  
   *. subvention de fonctionnement 2018*
- Association « Chats errants » - Reiningue .....285,00 €  
   *. subvention de fonctionnement 2018*
- Ecole du Fehlacker - Pfastatt .....710,00 €  
   *. participation à un séjour classe de découvertes à l'Ecomusée de la classe de CE2*
- Association Maison des Œuvres - Pfastatt..... 11 025,00 €  
   *. mise à disposition de salles pour les associations en 2017*
- Mathématiques Sans Frontières - Mulhouse .....230,00 €  
   *. participation au concours 2018*

- Office National des Anciens Combattants (ONAC) Haut-Rhin.....150,00 €  
   . participation au Concours National 2018 de la Résistance et de la Déportation

### **Aide au fonctionnement 2018**

- Banque Alimentaire du Haut-Rhin.....4 750,00 €
- Association « Delta Revie » Haut-Rhin.....400,00 €
- Association « SOS Amitié » Haut-Rhin .....200,00 €
- Association « SURSO » - Mulhouse .....1 500,00 €
- Association « Solidarité Femmes 68 » Saint-Louis.....800,00 €
- Association « Vie Libre » Mulhouse.....300,00 €
- Association « HETRE » - Mulhouse .....200,00 €

### **Proposition de grille des horaires scolaires pour la rentrée 2018**

Dans les écoles pfastattoises, la réforme des rythmes scolaires avait été appliquée dès l'année 2014 et depuis la rentrée 2015, un projet éducatif territorial, comprenant les nouvelles activités périscolaires (NAP), avait été mis en place.

Tant pour les parents, consultés au cours du 1<sup>er</sup> trimestre scolaire de cette année, que pour le comité de pilotage, constitué de représentants de parents d'élèves, d'enseignants, d'animateurs, d'associations locales et des services de la mairie, il ressort que l'expérience de la réforme des rythmes scolaires n'a pas eu les résultats escomptés et qu'un retour à la semaine de 4 jours est fortement souhaité.

Tenant compte de ce qui précède, pour la prochaine rentrée scolaire, le Conseil Municipal propose les nouveaux horaires suivants :

- *lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h00.*

Ces horaires sont soumis à l'approbation de la Direction académique de l'éducation nationale.

### **Engagement d'agents saisonniers**

Comme chaque année, pour assurer la continuité des services pendant les mois d'été et permettre à des jeunes de faire connaissance avec le monde du travail, la Commune se propose d'embaucher près d'une trentaine de lycéens ou étudiants pour une durée de 2 à 3 semaines.

### **Communications et divers**

#### **Maintien de la garantie de transfert de prêts**

La Caisse des dépôts et consignations a consenti à la société LOGIEST des prêts pour la réalisation d'opérations immobilières sur la commune.

En raison de la cession d'une partie du patrimoine par LOGIEST à NEOLIA, cette dernière a sollicité de la Caisse des dépôts et consignations, qui a accepté, le transfert desdits prêts.

La commune ayant apporté sa garantie, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le maintien de cette garantie aux prêts transférés au profit du Repreneur.

Le Conseil Municipal approuve le maintien de la garantie communale sur les prêts transférés dans le cadre de la cession d'une partie du patrimoine de LOGIEST à NEOLIA,